

	CHARTRE ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITE	Réf : Interv/03	
		Date d'application : <i>01 septembre 2021</i>	
		V. 01	<i>Page 1/1</i>

Le CEPPRAAL a à cœur d'être accessibles de tous. Ainsi, lorsqu'un stagiaire en situation de handicap sollicite la SRA en tant qu'organisme de formation, des mesures spécifiques doivent être mise en œuvre pour s'adapter.

1. PRINCIPE D'UNIVERSALITE
<p>1. <u>Un déroulement pédagogique</u></p> <p>Les supports de formation sont conçus avec une double animation : visuelle et auditive.</p> <p>2. <u>Des locaux accessibles</u></p> <p>Le siège du CEPPRAAL, également lieu de formation, est accessible aux personnes à mobilités réduites. Concernant les formations délocalisées dans la Régionle CEPPRAAL veillera à sélectionner des locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites.</p>
2. PRINCIPE D'EQUITE
<p>De par sa mission première, le CEPPRAAL s'inscrit dans le paysage des acteurs sanitaire, médico-sociaux et soins de ville. Afin de s'adapter aux besoins individuels, elle veillera à mobiliser les ressources nécessaires.</p> <p>1. <u>Des ressources au sein de la Gouvernance du CEPPRAAL</u></p> <p>L'Association se compose, entre autres, d'Associations d'usagers, d'Unions Régionales des Professionnels de Santé, de professeurs d'université, de spécialistes en qualité gestion des risques (membres de droits et membres fondateurs).</p> <p>2. <u>Une proximité locale</u></p> <p>Au niveau local, le siège du CEPPRAAL est situé dans les locaux des HCL (Hospices Civils de Lyon), dont une des missions est d'accompagner le parcours de soin et de santé de publics fragilisés allant des enfants jusqu'aux séniors.</p> <p>3. <u>Une proximité nationale</u></p> <p>Le CEPPRAAL est membre de la Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé (FORAP) et dispose d'un accord cadre avec la HAS.</p> <p>En complément de ces éléments précités, le CEPPRAAL pourra solliciter les partenaires spécialisés intervenants pour le compte de l'Agefiph et du Fiphfp.</p> <p>A travers cette charte, le CEPPRAAL s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap.</p>